



Le chasseur Bigourdan

Lettre d'information de la Fédération des Chasseurs 65



CARTON ROUGE !

Une proposition de loi proposant l'interdiction de toute chasse le dimanche, les jours fériés et pendant les vacances scolaires a été déposée le 21 novembre 2018 par les députés de "La France Insoumise".

Ah populisme ! Quand tu nous tiens...

C'est vrai qu'en pleine crise des « gilets jaunes », s'en prendre aux « gilets orange fluo » devait bien être une priorité...

Dans ce numéro :

Côté Fédération : Assemblée Générale	P 2
Côté Evènement : Salon des chasseurs du Grand Sud	P 2
Côté Migrateurs : Palombes, bécasses et oies	P 3
Côté Juridique : Colliers de localisation / Entraînement des chiens courants	P 4
Côté Pays cynégétiques : Réunions de pays	P 5
Côté National : Permis national à 200 euros	P 6
Côté Montagne : Programme HABIOS / Isards et pestivirus	P 6
Côté Petit Gibier : Rencontres Saint-Hubert	P 7
Côté Pratique : Permis de chasser - Formation 2019	P 7

Lettre d'infos n° 9
Mars 2019



2019 : LA REFORME DE LA CHASSE EST EN COURS

Les médias s'en sont faits l'écho : c'est désormais officiel, la validation nationale du permis de chasser est fixée à 200 euros.

Cette avancée fait partie d'une réforme plus globale de la chasse visant notamment une réorientation des flux financiers cynégétiques.

Parallèlement, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Agence Française pour la Biodiversité fusionnent pour devenir l'OFB, l'Office Français de la Biodiversité à compter du 1er janvier 2020. La création d'une telle structure chargée de la Police de l'Environnement, plus importante, va permettre aux inspecteurs de l'Environnement de bénéficier de pouvoirs plus étendus tels que les perquisitions, les réquisitions ou encore les Commissions rogatoires sur décision du juge.

S'agissant des missions fédérales, elles devraient également être étendues puisque ce sont aux fédérations que la tutelle des ACCA ou la gestion des plans de chasse devraient être confiées. Il s'agissait jusqu'à présent de prérogatives régaliennes.

Au niveau départemental, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'au moment où j'écris ces lignes, notre nombre de chasseurs est resté identique à celui des années précédentes. Nous avons même réussi à valider, dans le département, 36 permis annuels de plus que lors de la dernière campagne.

Les opérations promotionnelles votées l'an dernier lors de notre Assemblée ont donc porté leurs fruits : 345 chasseurs dont les permis « dormaient » au fond des tiroirs depuis cinq années ou plus ont franchi le pas et sont revenus vers nous.

Près de 200 jeunes de moins de 21 ans se sont également vu rembourser automatiquement 50% de la cotisation fédérale, et plus de 8% des adhérents ont bénéficié du paiement en trois fois sans frais de leur validation.

Garder une chasse populaire, accessible à tous, a toujours été une priorité pour votre Fédération. Notre validation départementale, petit et grand gibier, était une des plus abordables de France puisque nous n'avons pas touché à la cotisation fédérale depuis 2014. Pour la sixième campagne consécutive, je vous proposerai donc de conserver la même cotisation.

Soyons néanmoins conscients que seul un équilibre agro-sylvo-cynégétique permet de maîtriser l'inflation du coût de la chasse en général. Comme vous avez su le faire lors de la saison passée, nous devons rester extrêmement vigilants car la maîtrise des populations de sangliers et cervidés est un enjeu majeur pour toutes les fédérations. Je tiens d'ailleurs à vous féliciter pour le sérieux et la réactivité que vous avez. Etre gestionnaire, c'est aussi savoir faire l'effort quand il est nécessaire.

Je souhaite terminer ce petit mot en évoquant un autre aspect de notre activité qui, j'en suis sûr, nous a également permis de conserver un nombre d'adhérents constant : je veux parler de l'énorme hivernage de palombes dans le Nord et l'Est du département notamment. La fièvre bleue, bien connue au mois d'octobre, s'est prolongée cette année jusqu'en février, au grand bonheur de nombre d'entre nous ! Que cela dure...

Bien à vous en Saint Hubert.

Jean-Marc DELCASSO

Suivez l'actualité de la Fédération en vous rendant sur notre site internet <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/hautes-pyrenees/> ou notre page Facebook en vous y abonnant.



Côté Fédération

Assemblée Générale de la Fédération

Elle se déroulera le vendredi 05 avril 2019 à 18h00 dans l'amphithéâtre de **la Chambre de Commerce et d'Industrie de TARBES**.

Comme l'an passé, un buffet dînatoire sera proposé à l'issue des travaux (sur inscription avec participation de 5 euros par personne).

Cinq réunions de pays cynégétiques ont été effectuées fin février / début mars à NOUILHAN, TRIE SUR BAÏSE, TARBES (2) et BIZOUS.

Conformément aux statuts, tous les adhérents ont été convoqués par voie de presse.



Côté Evènement




Parc des Expositions



SALON DES CHASSEURS
DU GRAND SUD **TOULOUSE**
24-25-26 MAI 2019

3 jours de convivialité
(Banquet, Trompes de chasse, influenceurs, ...)

Les tout derniers produits et innovations
présentés par les acteurs du secteur

De nombreuses animations
dont un ring canin, des ball-trap laser et une vente aux enchères

Le rendez-vous des passionnés de la Chasse pour s'équiper, s'informer, tester et s'évader





salondeschasseurs.com/toulouse




Côté Migrateurs

Palombes : un hivernage record ?

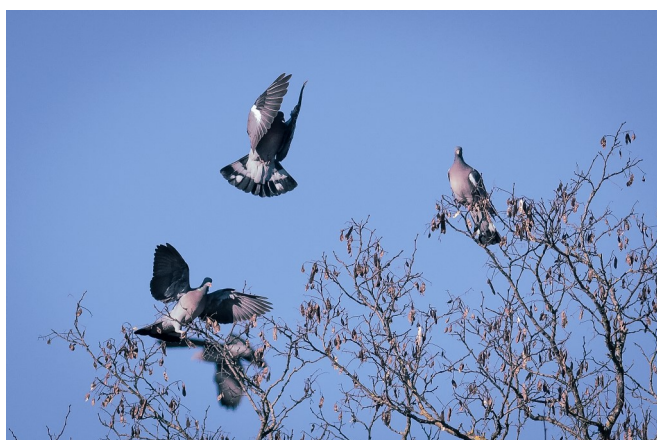
Nous avons connu, lors de la campagne 2016/2017, un hivernage exceptionnel caractérisé par une abondance d'oiseaux durant tout l'hiver sur la quasi-totalité du département (ce qui est loin d'être fréquent).

L'an dernier, la situation avait été tout autre, avec des populations présentes bien moindres.

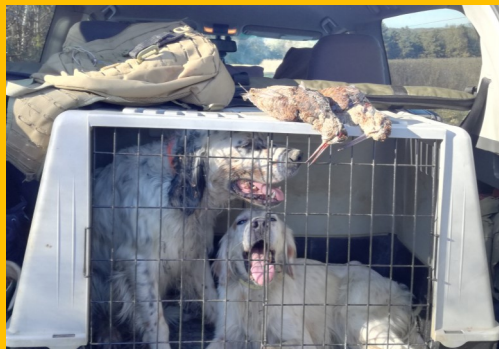
L'hiver 2018/2019 restera sans aucun doute dans les annales avec, notamment sur le Nord et l'Est du département, des oiseaux par centaines de milliers !

Ainsi, à la mi-décembre, c'est par exemple 120 000 oiseaux qui quittaient, au petit matin, un « dortoir » au Nord de TARBES... Un peu plus tard, près de 200 000 se présentaient sur la même zone pour « déjeuner » !!!

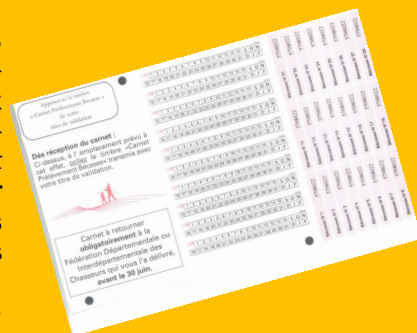
Le record semble avoir été atteint dans une commune du GERS, non loin de la Bigorre, avec un dortoir à 900 000 oiseaux. Retour en images sur un hivernage « jamais vu » dans certains secteurs, même par les plus anciens.



Carnet de prélèvement bécasse : Pensez à le retourner !



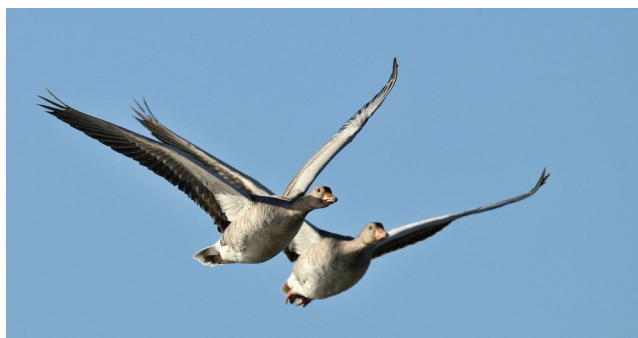
La saison de chasse est terminée. Nous vous rappelons que le retour à la Fédération de votre carnet de prélèvement bécasse est obligatoire. Si la date inscrite dessus est celle du 30 juin - c'est un carnet national, elle a été fixée par le Préfet, dans le département des Hautes-Pyrénées, au 15 mars... Nous vous rappelons que, conformément à l'arrêté ministériel, aucun carnet ne peut être délivré au chasseur n'ayant pas rendu le précédent.



Chasse des oies : Décision incompréhensible du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a pris une décision particulièrement choquante en refusant de reconnaître le bien-fondé de la régulation des oies jusqu'au 28 février, et ce, malgré le soutien officiel du Commissaire européen à l'environnement, qui confirme que les oies peuvent être régulées en février dans un cadre dérogatoire en regard de l'évolution très favorable de l'espèce. Il faut souligner que les oies cendrées sont passées en quelques années d'un effectif de 120 000 à plus de 1 million d'oiseaux.

D'ailleurs, l'espèce se porte tellement bien, qu'elle provoque de nombreux dégâts agricoles en Hollande et dans les pays scandinaves. C'est la raison qui a conduit la ministre norvégienne de l'Agriculture à adresser hier un courrier à la Secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon pour appuyer la régulation des oies en février dans notre pays afin de contribuer à la réduction des populations sur l'ensemble de la zone européenne concernée.



Côté Juridique

Colliers de localisation : l'arrêté a (enfin!) été modifié

L'arrêté ministériel relatif à l'utilisation des colliers de localisation "GPS" pour les chiens est enfin paru au Journal officiel de la République Française à la fin du mois de décembre. Il modifie donc l'arrêté ministériel du 1er août 1986.

Cet arrêté prévoit la possibilité d'apporter certaines restrictions à l'utilisation de ces moyens électroniques via le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Dans le département des Hautes-Pyrénées, l'utilisation des colliers de localisation pour les chiens pendant l'action de chasse à tir **sera réservée pour la chasse à tir du gibier à poils**.

Cette restriction à la chasse à tir du gibier à poils a été demandée pour éviter que ces moyens électroniques ne soient utilisés pour la chasse d'espèces telles que le grand tétras ou la perdrix grise notamment.

Il a semblé en effet opportun de garder l'esprit de notre demande initiale, à savoir d'autoriser son utilisation lors des chasses du grand gibier, du renard ou du lièvre afin d'éviter les risques d'accidents de la route avec nos chiens.



Dans notre département, l'utilisation est donc règlementée comme suit :

« Sont autorisés les dispositifs de localisation des chiens, dès lors qu'ils ne sont utilisés qu'après l'action de chasse dans le seul but de rechercher les chiens ou d'assurer leur sécurité et de prévenir des collisions **lors de l'action de chasse à tir**. L'utilisation des colliers de localisation pour les chiens pendant l'action de chasse à tir est réservée **pour la chasse à tir du gibier à poils**. La récupération des chiens se fait dans le respect des règles de sécurité, en particulier les dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 1er août 1986 qui s'appliquent lorsqu'il est fait usage d'un véhicule (Toute arme de chasse ne peut être transportée à bord d'un véhicule que placée sous étui ou démontée ; dans tous les cas l'arme doit être déchargée) . »

Entraînement : savoir rester en règle avec ses chiens courants



Le code de l'environnement définit clairement l'acte de chasse :



« Tout acte lié à la recherche, à la poursuite ou à l'attente du gibier ayant pour but ou pour résultat la capture ou la mort de celui-ci. »

L'entraînement des chiens n'est donc pas considéré comme un acte de chasse. Il obéit néanmoins à certaines règles, tant au niveau du temps que du lieu.

Pour entraîner ses chiens, il faut tout d'abord avoir l'autorisation du propriétaire du terrain ou du détenteur du droit de chasse.

En outre, les entraînements ne sont possibles qu'à certaines périodes.

Dans le département des Hautes-Pyrénées, pour les chiens courants, les périodes sont les suivantes :

Gibier concerné	Zone de plaine	Zone de montagne
Grand gibier 	Tous les jours de l'ouverture générale au 31 mars	Tous les jours de l'ouverture du grand gibier au 31 mars
Lièvre et lapin 	Uniquement mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés de l'ouverture générale à la clôture générale de la chasse	Uniquement mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés de l'ouverture du grand gibier à la clôture générale de la chasse

Côté Pays cynégétiques

Réunion des pays cynégétiques : Faire des bilans et des projets

Comme chaque année, les réunions des pays cynégétiques sont en cours au mois de février. Un moment privilégié pour les membres du Conseil d'Administration de la Fédération de retrouver les responsables cynégétiques sur leurs territoires.

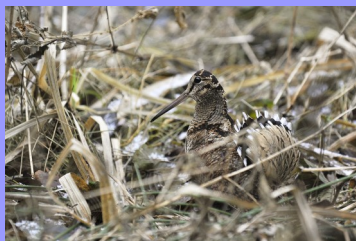
Après NOUILHAN, BIZOUS et TARBES, c'est à TRIE SUR BAÏSE (photo) que s'est déroulée la quatrième rencontre le jeudi 21 février. Toutes ces réunions sont l'occasion de partager et de faire un point sur la saison en cours, les résultats comptables fédéraux, la réforme de la chasse, les dégâts de grand gibier ou les projets et souhaits que les chasseurs veulent voir aboutir. La nouvelle réglementation (armes, colliers GPS ou modérateurs de son notamment) a ainsi pu être abordée afin d'éclairer certains points qui restaient peu lisibles.



Zone Montagne et ours : Comme chaque année, le responsable de l'Equipe Technique Ours vient faire un point sur la situation de la population ursine dans les Pyrénées, et plus particulièrement dans les Hautes-Pyrénées, lors de la réunion du pays Montagne. De façon unanime, les représentants des chasseurs de montagne ont condamné « l'omerta » de l'Etat vis-à-vis de la localisation des ours présents. Les échanges d'informations prévus ne semblent, en effet, n'aller que dans un sens... Dommage, pour l'organisation des battues, cela pourrait être utile !

En bref...

Bécasses 2017/2018



Le saviez-vous ? 968 chasseurs ont au moins prélevé une bécasse lors de la campagne précédente.

Au total, ce sont 5 390 oiseaux qui ont été pris par les chasseurs du

département, avec une moyenne de 5,57 oiseaux par chasseur ayant au moins fait un prélèvement. La saison peut donc être qualifiée de bonne !

Logiquement, ce sont le samedi (910) et le dimanche (909) qui sont les journées avec le plus de prélèvements.

S'agissant de la période, le pic d'oiseaux s'est produit sur la première décade de décembre, avec 15,86 % du tableau du 1/12 au 10/12.

Sangliers 2017/2018

Année record en terme de prélèvements : 5 115 animaux pris lors de la dernière campagne. Pour mémoire, le tableau sanglier de la campagne 2004/2005 était de... 1 511 sangliers ! Il a donc plus que triplé en 15 ans, comme dans beaucoup de départements.

Pour les cerfs, idem : moins de 1400 cerfs étaient prélevés en 2004. En 2018, près de 2300 grands cervidés ont été attribués.



Les risques de la montagne

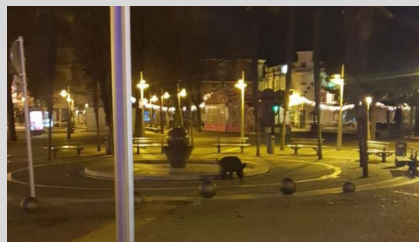
Tout est bien qui finit bien. Telle est la conclusion d'une partie de chasse, cet automne, dans la vallée du Castouloubon. A l'issue d'une battue au sanglier, un chien emporté par les eaux, s'est retrouvé en bien mauvaise posture dans un secteur très difficile d'accès.

C'est grâce à l'intervention des militaires du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne, entraînés aux missions de sauvetage les plus périlleuses, que le chien a pu être récupéré sain et sauf. Merci à eux !



Fontaine, je boirai de ton eau....

Drôle de rencontre pour un automobiliste lors de la nuit du 02 au 03 janvier 2019 à TARBES, place Verdun !



L'histoire ne dit pas si, avant, il a pris le temps d'aller vermiller dans les jardins de la DDT ou de la Préfecture.

Côté National

Permis national à 200 euros, c'est parti !

C'est désormais officiel : pour la campagne cynégétique 2019/2020 (celle courant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020), le tarif d'une validation nationale, permettant de chasser petit et grand gibier, sera de 200 euros (hors assurance). Les traditionnelles validations bi-départementales disparaissent donc, garantissant ainsi une économie substantielle pour le chasseur pratiquant sur plus d'un département.

Ainsi, le bon de commande qui vous sera adressé avant la saison, vous proposera désormais le choix d'une validation départementale (dont le prix, fixé lors de l'Assemblée Générale, devrait rester inchangé à 141,50 euros) ou d'une validation nationale.



Côté Montagne

Galliformes de montagne : Le programme HABIOS se poursuit



Parmi les différentes actions de la Fédération en faveur de l'avifaune bio-indicatrice des Pyrénées, figure la capture de grands tétras afin d'effectuer un suivi GPS des oiseaux. Deux personnels de la Fédération contrôlent les nasses disposées dans des sites stratégiques.

« Coup double » lors d'une visite puisque, dans la même nasse, une poule et un jeune coq s'étaient laissés prendre...

Si une balise a été placée sur la poule adulte (l'émetteur ne pèse que 25 grammes), aucune n'a été disposée sur le jeune coq de l'année en pleine croissance.

Même si les chasseurs ont émis le souhait de ne pas prélever de grand tétras cette année en raison d'une mauvaise reproduction, due aux conditions climatiques peu propices de cette fin de printemps et lors du début de l'été, les travaux en faveur de cet oiseau mythique continuent !

Les dispositifs de visualisation posés sur les clôtures pastorales ou les câbles dans les stations, les réouvertures de milieux dans les zones de pré-bois, le piégeage photographique ou le suivi des oiseaux par GPS sont des actions qui font des chasseurs, sans aucun doute, les personnes les plus impliquées dans les suivis et actions sur l'espèce.

Isards : Après le passage de la pestivirose, les populations repartent

Arrivée depuis l'Est de la chaîne, c'est la vallée du Louron qui fut un des premiers secteurs à subir l'impact de cette épidémie. Touchant ensuite la vallée d'Aure avant de passer sur le pays Toy puis le Montaigu, la pestivirose semble marquer le pas désormais.

Sur les premiers secteurs touchés, les populations ont quasiment retrouvé leur niveau initial, une bonne reproduction ayant permis aux chevreaux de se reconstruire.

La dernière zone sur laquelle la pathologie a encore prise est celle du Hautacam et du Léviste. A l'heure actuelle, les massifs à l'Ouest du gave de PAU sont encore épargnés.

Merci aux chasseurs pour leur suivi !



Côté Petit Gibier

Rencontres Saint-Hubert 2018 : Les amateurs de chiens d'arrêt étaient au rendez-vous

24 : c'est le nombre de chiens (accompagnés de leurs conducteurs) qui se sont élançés sur le parcours des Rencontres Saint-Hubert.

Divisés en trois batteries de 8 chiens, les concurrents se sont, à tour de rôle, présentés aux juges avant d'effectuer, pour le plus grand nombre, un parcours exemplaire.

Le 1er de chaque batterie a, ensuite, été appelé pour effectuer le "barrage" afin de déterminer le couple chien/chasseur qui représentera le département des Hautes-Pyrénées lors de la Finale Régionale.

Lionel POUY et son épagneul Nino finissent 1er sur le concours n° 1,

Marc FANLOU et son setter anglais Lhéris se classent également 1er sur le concours n° 2,

Enfin, Nicolas VIRAZELS et Largo, setter anglais "Lemon", remportent le concours n° 3 et le "barrage". Ils représenteront donc la Bigorre en Finale Régionale.



Parallèlement, certains adhérents de l'Association Départementale des Bécassiers avaient aussi décidé d'organiser un "challenge" convivial lors de ces rencontres qui se sont déroulées...au bois !

Félicitations à tous les concurrents, mais également aux organisateurs : les sociétés de chasse de CAPVERN, TILHOUSE et AVEZAC-PRAT-LAHITTE, ainsi que l'Association des Bécassiers 65, la Société Canine et la Fédération des Chasseurs.

Merci également aux juges et à toutes les petites mains qui ont œuvré pour que cette journée soit une réussite.

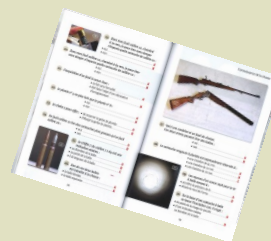
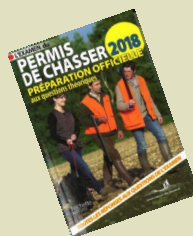
Côté Pratique

Permis de chasser : Formations 2019



Les dates limites de réception des dossiers pour l'inscription à l'examen du permis de chasser sont les suivantes :

- Vendredi 03 mai (3ème session)
- Vendredi 14 juin (4ème session)
- Vendredi 23 août (5ème session)



Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

18, Boulevard du 8 mai 1945 - BP 90542

65005 TARBES CEDEX

Tél. : 05.62.34.53.01

Fax : 05.62.93.11.59

Courriel : contact@fdc65.com

Site internet : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr>



BIODIVERSITÉ

La Région Occitanie s'engage



Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Direction de la communication et de l'information citoyenne © photo Yves Senecal



#ProduitEnOccitanie

LA BIODIVERSITÉ, UN PATRIMOINE NATUREL À PRÉSERVER

L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore.

La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée